

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le

*Direction des ressources
humaines*

Note

Département des relations sociales

à

Bureau du dialogue social national

Destinataire *in fine*

— Nos réf : 14002147

Affaire suivie par : Nadège Courseaux
nadège.courseaux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 62 69 - Fax : 01 40 81 30 39
Courriel : elections-2014.drh@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Moyens des organisations syndicales liées à la campagne électorale 2014

Les élections professionnelles du 4 décembre 2014 constituent le premier renouvellement global des instances de concertation dans les trois versants de la fonction publique.

Ce scrutin va se traduire pour nos deux ministères par l'élection des membres de 130 comités techniques dont le comité technique ministériel et de 50 commissions administratives paritaires (hors instances locales).

Dans ce cadre, la préparation des élections nécessite la conduite d'un dialogue social de qualité et suppose pour les organisations syndicales, la garantie de disposer des droits et moyens nécessaires.

A cet effet, les droits syndicaux supplémentaires accordés par la circulaire du 31 janvier 2005, reconduits par la note DRH du 1^{er} décembre 2008 et prorogés par la note du 5 décembre 2012 sont maintenus pendant toute la période électorale.

Aussi, je vous invite à autoriser, sous réserve de la bonne continuité du service, deux jours supplémentaires pour la tenue d'assemblées générales des sections locales ou syndicats locaux ouvertes à tous les adhérents et d'accorder aux organisations syndicales représentatives qui le souhaitent la possibilité d'organiser une demi-journée supplémentaire d'information des personnels, par trimestre.

Par ailleurs, vous pourrez accorder aux organisations syndicales pour l'année 2014, jusqu'à 20 jours d'autorisations spéciales d'absence aux responsables syndicaux locaux et 30 jours aux responsables nationaux pour participer à des congrès syndicaux nationaux ou internationaux ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales internationales, des syndicats nationaux, des confédérations ou fédérations de syndicats, des unions régionales et des unions départementales de syndicats.

Concernant les départements d'outre-mer, de Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte, il est autorisé la prise en charge, par fédération et par an, du déplacement de son lieu d'affectation jusqu'au lieu du congrès, d'un seul agent mandaté par la section locale de son syndicat pour assister au congrès annuel du syndicat national ou de la fédération.

Ce dispositif s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2014.

*
* *

Il est très important que les organisations syndicales représentatives disposent des moyens d'exercer au mieux leurs responsabilités dans le respect des textes qui les régissent, dans cette période électorale pour nos ministères. Je vous demande de veiller à la bonne application de ces dispositions.

Le directeur des ressources humaines


François CAZOTTES

DESTINATAIRES

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

Monsieur le Commissaire général au développement durable (CGDD)

Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement, et de la nature (DGALN)

Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat (DGEC)

Monsieur le Directeur général de la prévention des risques (DGPR)

Monsieur le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)

Madame la Directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

Monsieur le Secrétariat général (SG)

Monsieur le Directeur des ressources humaines

Monsieur le Chef-adjoint de la Mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS)

Madame et Messieurs les Préfets de région

Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)

Directions de la mer (DM)

Directions inter régionales de la mer (DIRM)

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de logement (DRIHL)

Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

Directions interdépartementales des routes (DIR)

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs

Centre d'études des tunnels (CETU)

Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CP2I)

Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)

Centre national des ponts de secours (CNPS)

École nationale de la sécurité et de l'Administration de la mer (ENSAM)

École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)

Secrétariat général du tunnel sous la Manche (SGTM)

Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)

Mesdames les Directrices générales, Messieurs les Directeurs généraux des établissements publics administratifs, établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, établissements publics à caractère scientifique et technologique

Agence des aires marines protégées (AAMP)

Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Agences de l'eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie) ;

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)
Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
Établissement public du Marais poitevin
École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
École nationale supérieure Maritime (ENSM)
Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
Institut géographique national (IGN)
Météo-France
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Parc amazonien de Guyane
Parcs nationaux (Calanques, Cévennes, Écrins, Guadeloupe, Mercantour, Port-Cros, Pyrénées, La Réunion, Vanoise)
Parcs nationaux de France (PNF)
Voies navigables de France (VNF)